



APPEL À CANDIDATURE 2024

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 5 février 2024 à 14h

Bourse Dynamo !

Afin d'encourager les designers émergents et de faciliter leur mise en relation avec le monde professionnel, la bourse Dynamo ! a été mise en place pour récompenser un duo constitué d'un designer d'une part et d'une structure professionnelle d'autre part pour un projet innovant sur le plan social ou environnemental.

Quel est le montant de la bourse ?

Le designer lauréat recevra une bourse de 4 000 € et une enveloppe de 5 000 € pour réaliser un prototype, une maquette.

Qui peut déposer une demande ?

Un duo composé :

- D'un designer (ou d'un groupe de designers) professionnel de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger), en début de carrière (soit maximum 5 ans d'activité professionnelle) ;
- D'une structure accompagnatrice, telle qu'une association, une ONG, une entreprise privée ou une collectivité territoriale. Ne sont pas concernées les structures dans le secteur du design qui ont une activité d'édition, de commercialisation et de diffusion.

Pour quel type de projet ?

Cette bourse de création s'inscrit dans les grands chantiers de notre société : consommation responsable, économie circulaire, mobilité durable, soins à la personne, égalité des chances, redynamisation des territoires ; et ainsi permet l'émergence de projets novateurs dans les secteurs du Design objet, Design graphique et multimédia, Design textile et matière, Design vêtement et Architecture d'espace.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque duo doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#).

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Une note d'intention co-signée par le designer et le représentant de la structure présentant le projet et ce qui a motivé la création du duo (2 pages maximum) ;

- Un CV du designer avec un lien vers un site internet (2 pages maximum) ;
- Une attestation du designer (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;
- Une présentation de la structure professionnelle (2 pages maximum) ;
- Une attestation de la structure s'engageant à collaborer avec le designer (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

Quelles sont les étapes de la sélection ?

Étape 1 : Présélection de 3 duos parmi les dossiers déposés

Étape 2 : Envoi d'éléments complémentaires par les 3 duos présélectionnés

Cet envoi comprend les éléments suivants :

- Un descriptif du projet (5 pages maximum) en précisant le rôle du ou des designers et celui de la structure ;
- Des visuels du projet sous forme de maquette, croquis, vidéo ou photos ;
- Un calendrier de réalisation du projet ;
- Un budget prévisionnel détaillé pour la réalisation du prototype.

Chacun des trois duos présélectionnés est défrayé à hauteur de 1 000 € pour la réalisation du dossier complémentaire.

Étape 3 : Présentation orale des projets pour les 3 duos présélectionnés

Étape 4 : Désignation du duo lauréat

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 5 décembre 2023
- Date limite de réception des dossiers : 5 février 2024 à 14h
- Annonce des 3 duos présélectionnés : mi-mars 2024
- Remise des éléments complémentaires : 13 mai 2024 à 14h
- Réunion du jury et désignation du duo lauréat : début juin 2024

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=49&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : dynamo@adagp.fr